

DEMANDE DE BONIFICATION AU TITRE DU HANDICAP
MOUVEMENT INTERDÉPARTEMENTAL DES ENSEIGNANT·ES
- RENTRÉE 2021 -

À compléter et à retourner par voie postale
à la DSDEN de l'Eure, DIPER I, 24, Boulevard Georges Chauvin - CS 22203, 27022 Évreux Cedex
ou par mél à diper127@ac-rouen.fr

pour le mercredi 9 décembre 2020 délai de rigueur

La procédure concerne les personnels titulaires, leur conjoint bénéficiaire de l'obligation d'emploi, ainsi que la situation d'un enfant reconnu handicapé ou malade.
L'objectif de la bonification qui pourra être accordée aux personnels est d'améliorer significativement les conditions de vie de l'agent·e handicapé·e.

Nom : Nom de naissance :

Prénom : Date de naissance :

Situation familiale : Célibataire Marié(e) Pacsé(e) Divorcé(e) Veuf(ve) Union libre

Enfants à charge :

Corps / Grade :

Situation administrative actuelle : En activité Congé parental Disponibilité Autre

Établissement d'exercice :

Adresse personnelle :

Mél : Tél :

Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé et/ou bénéficiaire de l'obligation d'emploi
(joindre un justificatif) – loi du 11 février 2005 :

De l'intéressé·e

Du conjoint·e

D'un enfant à charge

Indiquer vos vœux suivants :
1 :
2 :
3 :
4 :
5 :
6 :

Merci de joindre obligatoirement

- une lettre motivant votre demande ;
- la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé et/ou votre carte de bénéficiaire de l'obligation d'emploi ;
- un certificat médical détaillé sous enveloppe cachetée ;
- de tous les éléments complémentaires permettant d'apprécier la situation personnelle de l'agent·e sollicitant la priorité. Ces documents peuvent être joints sous enveloppe cachetée.

**L'attention des personnels est attirée sur le fait que
les dossiers incomplets ou parvenant après la date limite de dépôt des dossiers ne seront pas instruits.**